



## AVIS DE COURSE

[Championnat Départemental optimist automne 2020]  
[Dimanche 8 NOVEMBRE 2020]

[LCC, section voile jeunes, 22054, Roch 'IR 22620 Loguivy de la mer [loguivycanotclub@gmail.com](mailto:loguivycanotclub@gmail.com)]  
[5B]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Aux coureurs de la série optimist des catégories benjamins et « minimes-cadets 1<sup>ère</sup> année »

#### 3.2 Les bateaux admissibles doivent de préinscrire en ligne auprès du CDV 22.

En raison de la crise sanitaire actuelle et des préconisations gouvernementales visant à éviter les regroupements de plus de 10 personnes (situation constatée lors des chaînes d'inscriptions), le CDV 22 met en place une plateforme d'inscription en ligne pour les régates du Championnat départemental optimist et windsurf de l'automne 2020. Cette nouvelle procédure permettra de viser en amont de la régata les licences, les certificats médicaux, les attestations parentales, les paiements, un fichier des pré-inscrits étant envoyé au club organisateur le vendredi après-midi précédent la régata pour la saisie des coureurs dans Freg. Le jour de la régata il restera au club organisateur à vérifier la présence du coureur (émargement) et son N° de voile. **L'inscription en ligne devient donc la règle, une majoration de 40% soit 2€ sera appliquée sur place pour les coureurs non pré-inscrits.** Par ailleurs l'accès est possible à partir de la page d'accueil du site du CDV 22: <https://www.cdv22.com> Des liens directs par régata sont accessibles à partir de la page calendrier du site CDV 22: <https://www.cdv22.com/la-compétition/calendrier-des-regates.html>

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants

Classe	Montant
[optimist]	[5 €]

### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

[Dimanche 8 NOVEMBRE 2020] de [9H00] à [10h15] par l'entraîneur du club.

5.2 Briefing entraîneurs : 10H15

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
[8 novembre]	[11 h 30]	[Optimist]
	Marée haute à 11h05 – coeff 40	

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h 00].

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [affichées selon la Prescription Fédérale]



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [*de type construit*].

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

## 9. CLASSEMENT

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [3] à [5] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [*selon le règlement sportif du championnat départemental 2020*].

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Merci de respecter les gestes barrières sur le site (masques sur le terre-plein du club – lavage des mains et distanciations sociales) et de se regrouper par club pour la préparation des bateaux.**

**Merci de lire les deux documents joints à l'avis de course concernant les parkings, la mise à l'eau et le respect des règles environnementales de la zone Natura 2000 concernée.**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [*contact AO : Alan Richard [loguivycanot@gmail.com](mailto:loguivycanot@gmail.com), 06 48 66 97 38, <http://www.loguivycanotclub.com>*].

